**N° 5667 Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes**

Neuf ans après le vote de la *loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes*, une adaptation des textes est devenue indispensable.

Le but de la proposition de loi est :

1. d’apporter au texte existant quelques modifications d’ordre rédactionnel pour arriver à une plus grande cohérence terminologique ;
2. d’adapter la procédure de suivi des constatations et recommandations des contrôles de la Cour des comptes ;
3. d’apporter des modifications concernant le personnel de la Cour des comptes.